



# UCVB

UNION COMMUNALE DE LA VILLE DU BOIS



## Gestion des finances et des investissements de la Ville du Bois

Madame, Monsieur,

Les finances locales sont essentielles car elles permettent de faire fonctionner durablement les services publics, de réaliser les investissements nécessaires, de rembourser la dette, d'aider les associations...

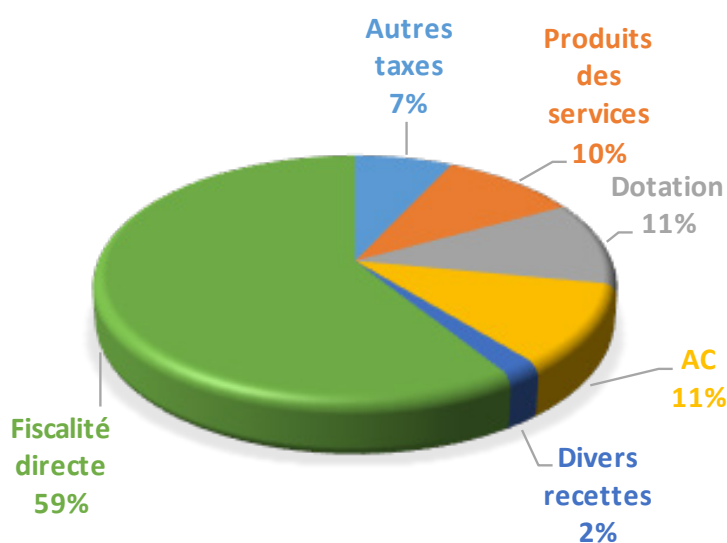
La gestion stricte des finances communales nous a permis de :

- Réduire la dette de 4 M€.
- Poursuivre les investissements (15 M€ entre 2014 et 2020).
- Maintenir le taux de fiscalité locale (partie communale des impôts locaux).
- Accroître les services publics (Micro crèche ...).

**La situation est aujourd'hui saine et permettra de nouveaux investissements pour la Ville du Bois.**

*Ci-dessous les détails financiers se rapportant au fonctionnement de notre ville, ainsi que les perspectives 2020-2026*

### **Répartition des recettes réelles de fonctionnement (8.892 M€ en 2019 et 8.957 M€ prévus en 2020)**



**Fiscalité** : taux inchangés depuis 2001 et diminués de 10.5% depuis 1995.

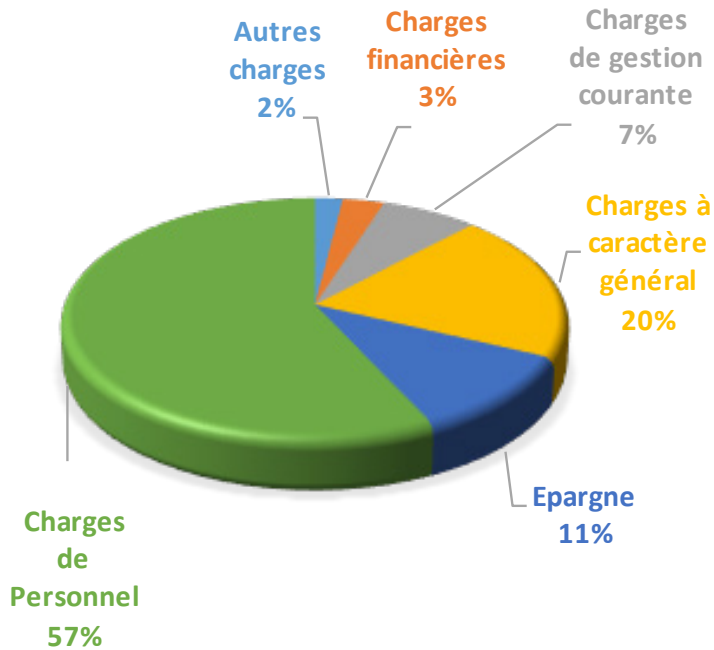
**Attribut de compensation versée par l'agglomération (AC)** issue de la taxe sur les entreprises locales, minorée du coût de compétences transférées.

**Dotation** : 630 000€ de perte actuelle/an.

**Produit des services** : restauration scolaire, accueils de loisirs, crèche.

**Autres taxes et divers** : droits de mutation et produits exceptionnels

## **Répartition des Dépenses réelles de fonctionnement (8.958 M€ en 2020)**



**Charges de personnel** : rémunération des agents, cotisations sociales... (poste important en lien avec les services publics proposés).

**Charges à caractère général** : contrats eau, électricité, entretien des bâtiments...

**Charges de gestion courante** : subventions versées, participation aux syndicats...

**Epargne** : Finance le capital de la dette et participe au investissement

**Charges financières et autres charges** : intérêts de la dette, charges exceptionnelles.

L'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement soit 11% des dépenses correspond à l'épargne destinée à financer le capital de la dette et les opérations d'investissements.

## **Perspectives 2020-2026 : une situation financière saine qui nous permet de continuer à investir sans augmenter l'impôt**

L'étude prospective (2019-2023), réalisée par les services de l'Etat, montre que :

- Les recettes réelles de fonctionnement, sur la période 2019-2023, évolueront peu (0.6% chaque année à partir de 2021), du fait entre autres de la poursuite de la baisse des dotations et de la suppression de la taxe d'habitation. Seules les taxes foncières subsisteront au niveau communal des 2021.
- Les dépenses réelles de fonctionnement, sur la même période continueront d'évoluer (1.23%/ an) notamment en ce qui concerne, le montant de notre participation au fonds de solidarité intercommunale (Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC)), les charges liées à l'inflation...

**Cette situation implique une stricte gestion financière de la ville en matière de fonctionnement**

### **Une politique financière rigoureuse en matière d'investissement.**

Compte-tenu des évolutions lentes de nos recettes et de l'augmentation mécanique de nos dépenses, il est nécessaire de :

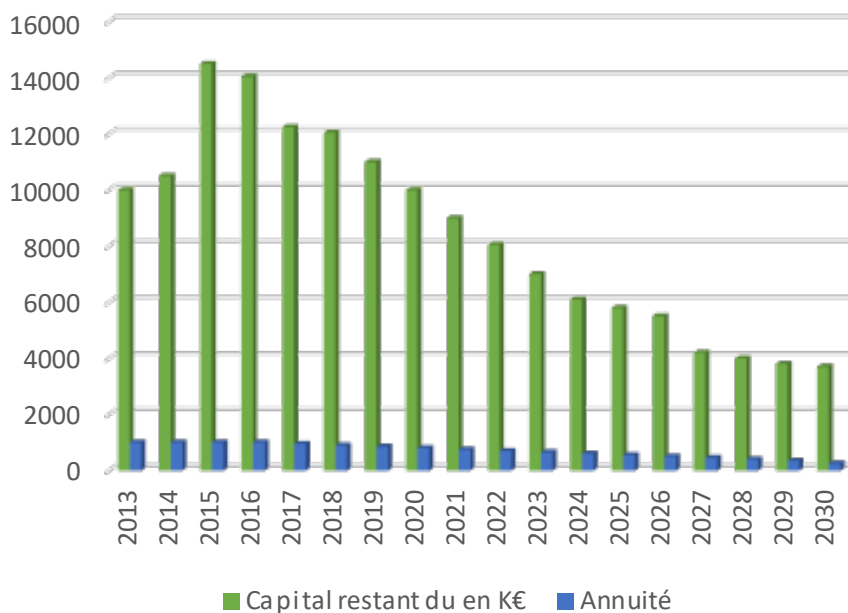
- Créer une épargne suffisante pour pouvoir investir en limitant l'emprunt.

- Recourir à l'emprunt : l'extinction rapide de la dette ancienne composée de 25 emprunts dont 5 en cours d'extinction entre 2019 et 2021, puis 14 entre 2023 et 2027, nous permet d'emprunter pour réaliser les investissements prévus.

- Solliciter un maximum de subventions auprès de nos partenaires financiers tels :

- La Région : la collectivité a déposé fin 2019, un dossier de demande de subventions d'un montant maximal de 1M€. L'opération d'un montant de 5 154 240 € concerne la requalification des écoles (Cailleboudes (ex-notre Dame) et Renondaines) en écoles de quartiers. Elle a reçu un avis favorable de la Direction Générale de Finances Publiques.
- Le Département : un nouveau Contrat Partenarial Départemental sera sollicité (début 2021). Montant obtenu précédemment 549 725 €
- La CA Paris Saclay : elle sera de nouveau sollicitée au travers de son dispositif de support à l'investissement communal (le SIC). Montant obtenu précédemment 689 039 €.
- La Caisse d'Allocations familiales : au titre de l'investissement pour le nouvel accueil de loisirs de l'école des Cailleboudes (ex Notre Dame)
- L'Etat : au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est sollicité chaque année pour un montant maximal de 200 000 €.

### **Une gestion de la dette maîtrisée**



**- Réduction de 4 M€ de la dette entre 2014 et 2020**

**- Extinction progressive de 14 emprunts sur 25 entre 2019 et 2027**

**- Situation saine permettant de nouveaux investissements**

Le pic de la dette soit 14M€ correspond au financement de l'école et du gymnase des Bartelottes pour lequel les conditions d'attribution de subventions mises en place par la région ont nécessité d'emprunter 1M€ de plus.

En 2020 la dette retrouve le montant qu'elle avait dans les années 2013 -2014, malgré la baisse des dotations de l'Etat et la non compensation de celles-ci par la fiscalité communale.

La diminution de la dette et donc des annuités nous permet d'avoir de nouveau recours à l'emprunt et à des conditions plus avantageuses que dans le passé, afin de financer les futurs équipements

## **Des investissements pour continuer à construire notre ville et un engagement pour un avenir prudent, réaliste et durable**

- La poursuite des opérations non réalisées en 2019 : requalification de la maison Schneersohn en espace culturel, clôture de la place Beaulieu, rénovation de l'école Ambroise Paré, optimisation énergétique des bâtiments publics.
- La requalification de l'école des Renondaines et la réhabilitation de l'école des Cailleboudes (ex- école Notre Dame) en écoles de quartiers.
- La requalification de l'école Marie Curie.
- La réalisation de structures en accès libre pour les jeunes (City Park).
- Le lancement de l'Opération de Revitalisation du Territoire, en partenariat avec la CA Paris Saclay concernant l'aménagement de la partie Centre Ville- Mairie. Permettra : la création de nouveaux espaces publics, pour répondre à des besoins d'accessibilité, de desserte, de stationnement et la création de nouvelles activités commerciales.
- L'aménagement du parc de la maison Schneersohn, en parc public
- Le transfert des ateliers des services techniques dans la zone nord puis la construction du nouvel atelier.
- Les travaux de voiries
- La réhabilitation des terrains de tennis.
- ...

## **En Conclusion**

**La maîtrise des finances est essentielle au développement de notre ville et doit continuer à être gérée rigoureusement.**

**L'improvisation en matière de gestion des finances municipales ne permet pas de gérer correctement une commune.**

**Comme vous le comprendrez, tous services publics ont un coût !!!**

**Votez massivement UCVB le 15 mars prochain.**